Pays des
VALS DE SAINTONGE

Bien restaurer nos maisons saintongeaises

CAUE 17

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Bien restaurer nos maisons saintongeaises

Ce document d'analyse et de conseil a été réalisé par le CAUE 17 pour le compte du Pays des Vals de Saintonge. Il reprend et complète le contenu de la plaquette éditée par le Pays en 2000.

Ce guide de réhabilitation de l'habitat ancien est un document de conseil. Il reste soumis à la réglementation en matière d'urbanisme applicable à chaque commune ainsi qu'aux règles de constructions, normes et DTU en vigueur.

Conception et réalisation : CAUE 17 : Jocelyne PLAIRE, architecte, Jean-Michel THIBAULT, Directeur, Anne AUFFRET, collaboratrice.

Maquette : CAUE 17, Jean-Michel THIBAULT.

Documentation & illustrations : CAUE 17 ©, CAPEB ©, Pays des Vals de Saintonge, Réunion des Musées Nationaux.

Mars 2005

Préface

L'histoire rurale des Vals de Saintonge nous a légué un habitat simple mais varié, riche de traditions et de techniques qui ont tendance à disparaître aujourd'hui.

Dans le cadre de sa politique générale de protection et de mise en valeur du patrimoine architectural et paysager, mais également d'amélioration du cadre de vie, le Pays des Vals de Saintonge a engagé une première OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) en 1999, dans laquelle la nécessaire modernisation du parc de logements anciens devait s'accompagner d'efforts qualitatifs pour préserver les différentes typologies urbaines et le caractère de notre patrimoine bâti.

Les aides financières et la nature des travaux subventionnables ont ainsi été élargies afin d'encourager les propriétaires à suivre cette dynamique dont ils continueront à bénéficier, ainsi que l'économie locale, puisqu'une nouvelle OPAH est programmée jusqu'en 2009.

Ce guide, contenant de nombreux conseils pratiques, permet donc de redécouvrir ce patrimoine rural exceptionnel pour mieux le restaurer et le préserver tout en respectant les traits caractéristiques de l'habitat ancien.

Cette démarche louable trouvera un bon appui technique dans les conseils gratuits délivrés par l'architecte conseil du CAUE dans le cadre de ses permanences locales.

Francis FORGEARD-GRIGNON,
Président du Syndicat Mixte du Pays des Vals de Saintonge

Sommaire

Les constructions 7

Petites maisons 8
Longère 9
Maison saintongeaise 10
Propriété à cour fermée 11
Maison de maître 12
Dépendances 13
Le querreu 14
Ensembles bâtis des bourgs 15

Les techniques et mise en oeuvre des matériaux 17

Maçonnerie et enduits 18
Les toitures 20
Les ouvertures 22
La couleur 23
Les clôtures 24
La végétation 25

Adapter et moderniser l'habitat 27

Lumière 28
Confort thermique 28
Matériaux contemporains 29
Restauration et développement durable 30

Les procédures 33

Glossaire 35

Les constructions

Le PAYS des VALS de SAINTONGE est riche d'une architecture rurale variée et attachante.
À chaque type de construction s'attachent des règles à respecter pour mener à bien une restauration efficace.

Ces constructions sont les plus anciennes habitations qui ont traversé les siècles et constituent un témoignage précieux de l'histoire rurale. Elles doivent êtres sauvegardées et restaurées dans l'esprit d'origine. On rencontre d'une part les maisons à escalier extérieur constituées d'une seule pièce à vivre à l'étage, le rez-de-chaussée étant occupé par l'étable, d'autre part les petites maisons d'un seul foyer pour le logement des journaliers.

Petites maisons

Caractéristiques

• Situé au cœur des villages, cet habitat traditionnel s'imbrique aux autres constructions. Il ne communique avec la voie ou la cour que par la façade principale.

• Sur la maison à escalier extérieur, la façade est complétée par un grand auvent qui recouvre le perron de pierre où se trouvait l'évier.

• La maçonnerie de moellons plus ou moins grossiers liés par quelques pierres de taille comporte souvent des éléments remarquables : pierre d'évier, cheminée, four.

• Les ouvertures sont de petites dimensions. Elles sont disposées en fonction des besoins sans ordre ni régularité.

• Les bois de charpente apparents sont grossiers.

• Les enduits et badigeons à la chaux au ras des pierres de taille lui donnent ce caractère simple et authentique si remarquable.

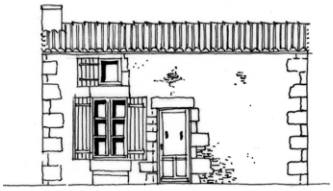

Maison de journalier agricole

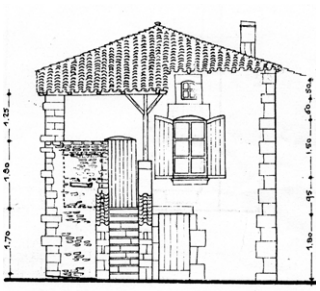

Maisons à escalier extérieur, leur rareté en fait une richesse à préserver

Monographie Musée des Arts et traditions populaires - R.GOUBERT - photo RMN

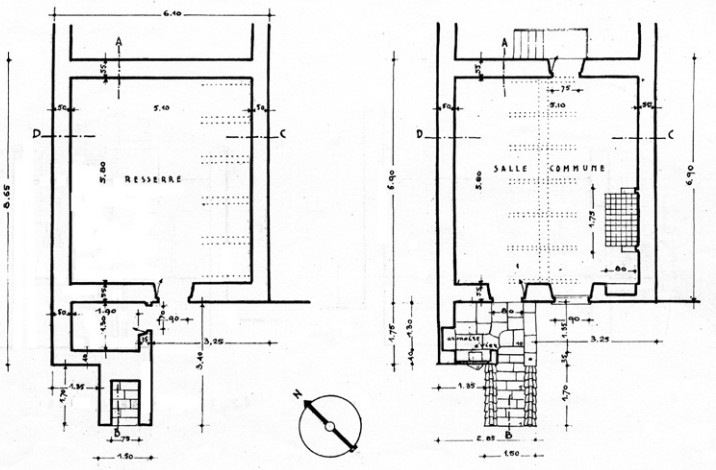

Éléments à protéger

• Le volume général est à préserver : aucune extension, surélévation ou agrandissement n'est possible, sauf en utilisant les volumes adjacents (grange, dépendances ou une autre maison).

• Les toits, auvents, escaliers extérieurs, éléments remarquables sont à conserver impérativement.

• La restauration nécessite d'utiliser les mêmes matériaux traditionnels (pierres, moellons, tuiles de terre cuite, bois...).

• Les ajouts d'éléments modernes (fenêtres de toit, volets roulants, percements de garage) sont bien sûr inacceptables.

Palette

volets & portes

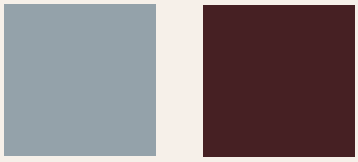

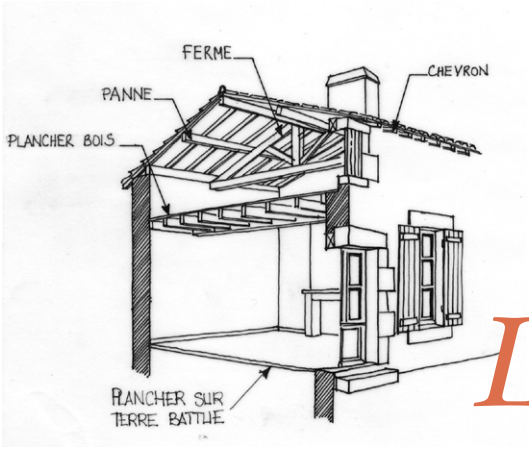

La longère est une ancienne ferme caractéristique de l'activité agricole qui regroupe dans un même volume les différentes fonctions nécessaires à l'exploitation. Elle accueille souvent plusieurs foyers d'une même famille qui partagent l'usage du bâtiment. Son architecture est modeste et simple, la façade et ses ouvertures révèlent les différents usages intérieurs.

Longère

Caractéristiques

- Une organisation linéaire détermine une longue cour devant la maison.
- Une implantation généralement perpendiculaire à la voie avec un accès latéral.
- Une orientation dominante : Sud ou Sud-Est.
- Le rythme et la hauteur des ouvertures ne sont pas réguliers ; ils répondent à la diversité des espaces intérieurs.
- L'architecture est sans décor, faite de matériaux simples utilisés pour leur solidité et leur durabilité.

Évacuation d'une pierre d'évier, ce détail architectural se rencontre régulièrement sur la longère

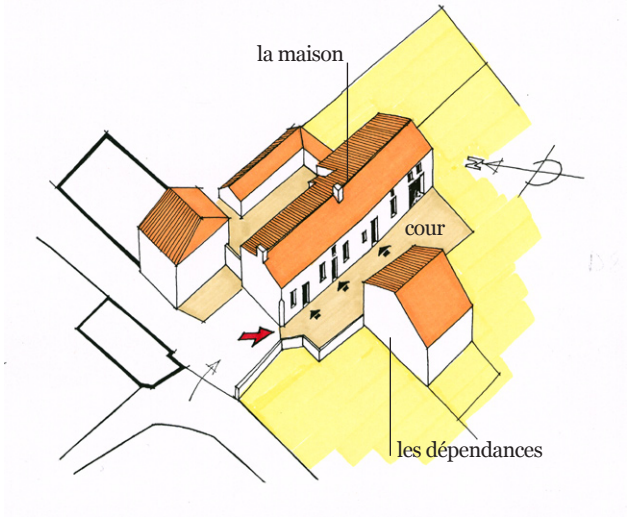

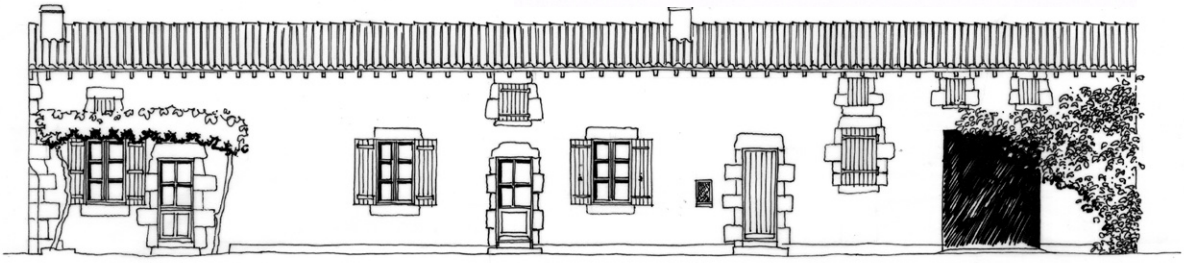

Palette

volets & portes

Éléments à protéger

- Adapter les nouvelles occupations à l'organisation d'origine et aux ouvertures existantes et non l'inverse.
- Ne pas modifier la hauteur de la maison, trouver des solutions techniques intérieures par l'aménagement des combles ou des volumes existants.
- Conserver la diversité des ouvertures de la façade.
- Préserver la simplicité des matériaux de façade.
- La maison peut être réorganisée en annexant le hangar en pièce de vie (les grands portails apportent la source de lumière nécessaire aux besoins contemporains).
- La cour devient jardin : équilibrer les surfaces minérales et les aires plantées sans encombrer cet espace.
- Conserver le petit patrimoine témoin de l'histoire (puits, four, pigeonnier) qui peut valoriser l'aménagement du jardin.
- Installer le garage dans les bâtiments annexes.

Ce type d'architecture se rencontre régulièrement sur l'ensemble du Pays. Associée à un tissu urbain de centre bourg, elle constitue l'habitation d'une propriété agricole ou viticole avec une forme particulière de présentation sur l'espace public.

Maison saintongeaise

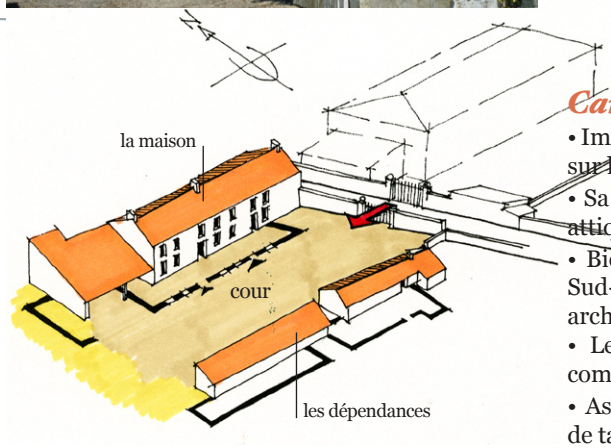

Caractéristiques

- Implantée perpendiculairement à la rue avec un portail d'accès sur le côté, ou bien parallèlement avec un jardin sur rue.
- Sa volumétrie simple comporte toujours un étage, parfois un attique sur le grenier (demi niveau éclairé par des oculus).
- Bien ordonnancée, la façade principale est orientée Sud ou Sud-Est, elle est enduite pour mettre en valeur tous les détails architecturaux en pierre de taille.
- Les percements sont réguliers, les fenêtres d'étage et de combles sont axées sur celles du rez-de-chaussée.
- Assez nombreuses, les fenêtres aux encadrements en pierre de taille sont plus hautes que larges. L'ensemble permet un bon éclairage naturel du logement.
- Entre l'habitation et les dépendances, une grande cour intérieure est ceinte de murs de clos suffisamment hauts pour préserver l'intimité de cet espace privé.
- Les extensions se sont souvent effectuées par prolongement de la toiture en façade arrière au Nord.

Toit à bêtes

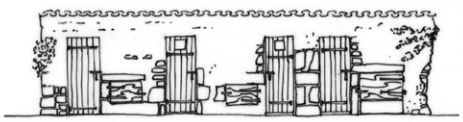

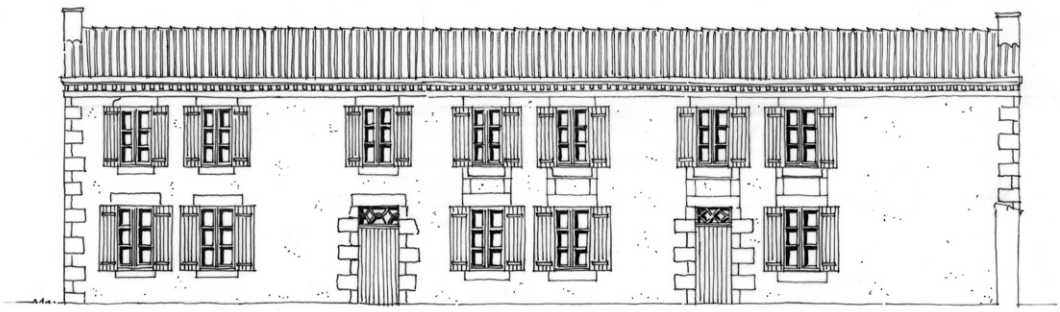

Palette

volets & portes

Éléments à protéger

- L'organisation du volume et les proportions de cette maison ne supporteraient pas une surélévation.
- Pour toute nouvelle ouverture, respecter le caractère existant de la façade principale (rapport hauteur/largeur et axe des ouvertures) ; préférer des ouvertures sur le pignon et éviter celles en toiture.
- Les éléments de détails architecturaux tels que corniche, bandeau, sont à conserver à l'identique. La façade doit rester enduite (mortier de chaux et sable taloché lissé).
- Les dépendances sont de possibles rangements pour le matériel extérieur (outils de jardin, vélo, etc...), voire un stationnement pour les véhicules si le volume bâti le permet.
- La cour doit rester un espace libre.

Cette ferme viticole de la fin du siècle dernier, particulière du vignoble cognaçais, fait partie d'une succession de propriétés à cour fermée formant les îlots typiques des villages de l'Est du Pays.
Ce caractère intime et fermé de ces ensembles est à préserver afin de susciter la curiosité et l'envie de faire vivre ce patrimoine.

Propriété à cour fermée

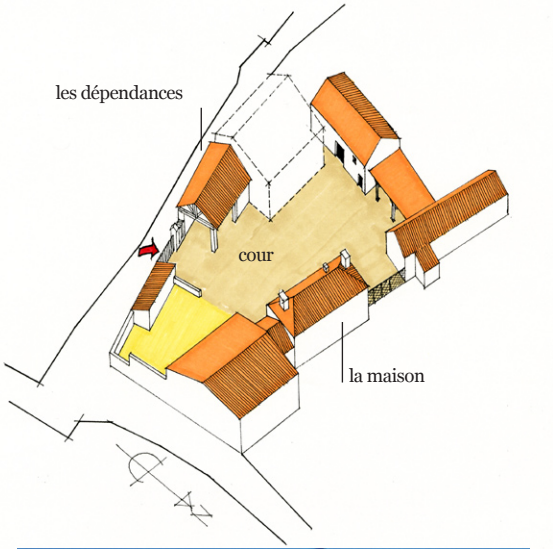

Caractéristiques

- Ferme viticole occupée par une famille élargie.
- Une organisation générale refermée sur une grande cour fonctionnelle ceinturée par une succession de constructions et prolongée par des murs de clos à l'alignement du domaine public.
- Un franchissement par un grand portail marque l'entrée de la propriété.
- Les volumes bâtis liés à l'activité sont imposants mais simples avec des maçonneries de moellons de belle qualité.
- La maison ne représente qu'une petite partie de l'ensemble, sa façade orientée Sud développe une architecture plus élaborée : couverture à quatre pans, décor de façade et composition soignés.

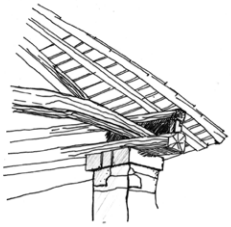

Liaison d'une charpente traditionnelle avec un poteau en pierre

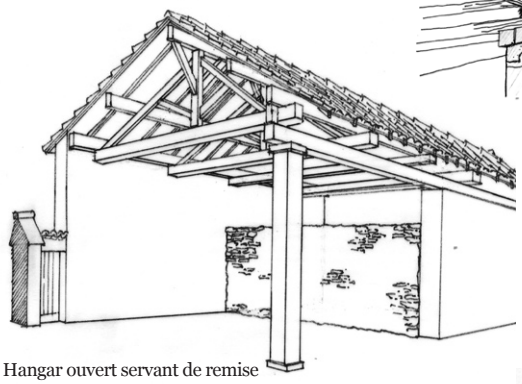

Hangar ouvert servant de remise

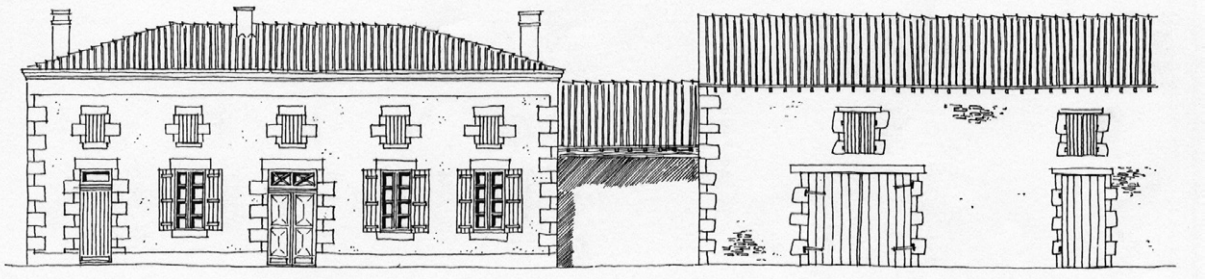

Palette

volets & portes

Éléments à protéger

- Conserver le caractère plus noble de la façade de la maison, sa richesse et son organisation très symétrique ; conserver les mises en oeuvre d'origine, notamment les enduits à la chaux.
- Prolonger si besoin le logement dans les combles et les bâtiments accolés (garage, atelier, séjour) en évitant toute excroissance : les disponibilités sont suffisantes.
- Les bâtiments excentrés et ayant une possibilité de sortie sur la rue peuvent être aménagés en logement annexe.
- Ne pas fractionner la cour par des murs et des jardinets dans des opérations de réhabilitation comportant plusieurs logements.

Habitation d'un riche propriétaire

agricole ou viticole ou d'un notable, on la rencontre dans le centre bourg, parfois isolée. D'une facture majestueuse, elle se veut admirée pour son opulence, mais à l'abri des regards indiscrets.

Maison de maître

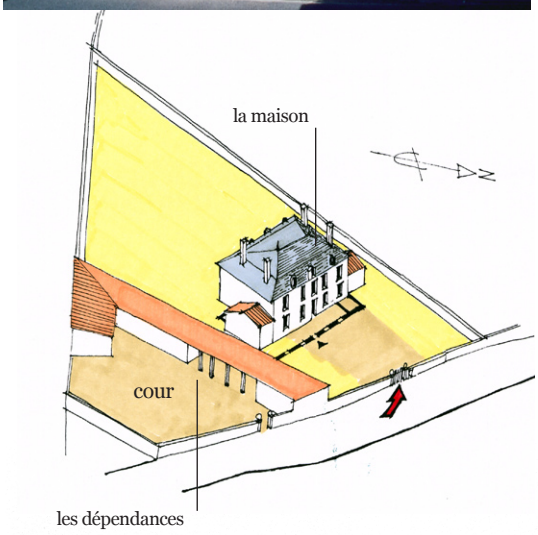

Caractéristiques

• L'habitation s'implante en recul de la rue dont elle est séparée par un jardin de présentation.

• Le corps de bâti principal est souvent accompagné de deux ailes latérales.

• La façade principale, Sud ou Est, est composée de trois ou cinq travées symétriques. La double orientation de la maison implique un volume élargi et une symétrie traversante de part et d'autre du bâti.

• Les murs de clos sont très hauts. Seul le portail ménage une transparence sur la propriété.

• Une grande cour intérieure, pouvant aller jusqu'au jardin, dégage l'espace autour de la maison.

• Ses dépendances, constituées de hangars, de chais ou d'un pigeonnier, se situent en annexe de l'habitation dans un contexte agricole et plutôt dans le prolongement du clos dans un environnement plus urbain.

• Les détails architecturaux élaborés signent l'élégance de ces maisons.

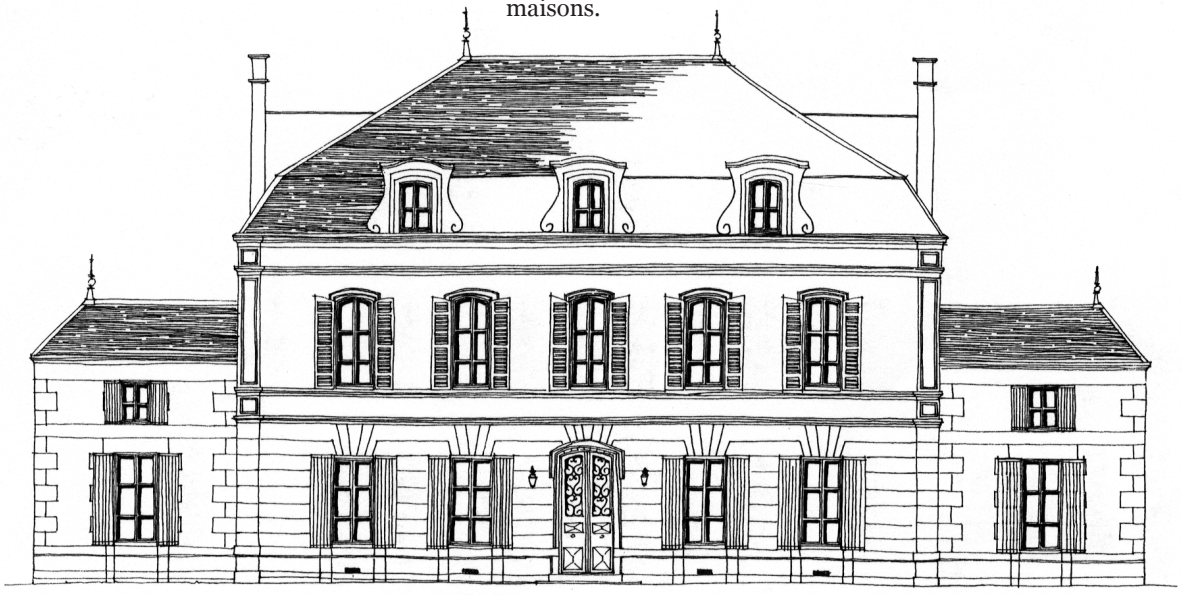

Palette

volets & portes

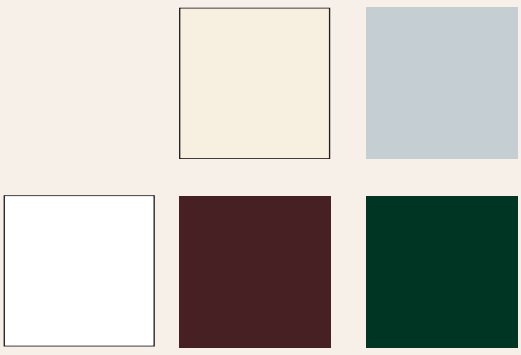

Éléments à protéger

• Les surélévations et extensions de toute nature sont nuisibles à l'unité générale.

• Les nombreuses ouvertures ne nécessitent pas d'ouvertures supplémentaires.

• Les modénatures particulières (corniche, cheminée, épis de faîtage) sont à préserver en l'état initial.

• Le caractère d'ensemble de la propriété doit être conservé en gardant l'unité foncière en un seul lot.

• La redistribution en plusieurs logements devra respecter la composition des façades ; le jardin comme les dépendances ne doivent pas être fragmentés ou divisés par des clôtures.

• Ces dépendances seront mises à profit pour des utilisations diverses comme le stationnement de véhicules.

• La conservation des arbres imposants et des essences variées ou exotiques passe par une gestion douce et régulière des tailles.

Hangar agricole

Organisées autour de l'espace de travail extérieur, elles sont construites en continuité ou détachées de l'habitation. Leur taille correspond à l'importance et à la richesse de la propriété et leur destination d'origine renseigne sur l'activité de l'exploitation.
Ces bâtiments, qui composent souvent les cours des ensembles ruraux, sont à conserver et peuvent facilement s'adapter aux besoins contemporains.

Dépendances

Caractéristiques

• Les chais, détachés de l'habitation, font partie de grands ensembles viticoles. Ils sont faits de grands volumes compacts et hauts, ouverts par de grands portails. La maçonnerie de moellons ou pierre de taille est soignée, au même titre que l'habitation.

• Les granges sont constituées en volumes fermés et étendus se prolongeant par de longs pans de toit, percés de petites ouvertures pour rentrer les récoltes. Les maçonneries de moellons, souvent à joint sec, ne sont pas enduites.

• Les hangars, volumes imposants, sont caractéristiques de la Saintonge. En continuité des dépendances de grande hauteur, ils sont largement ouverts sur une ou deux façades. Leur charpente est soutenue par des piliers maçonnés en pierre de taille ou en moellons (section ronde).

Réhabilitation d'une dépendance en habitation

Dépendance refermant la cour de la maison

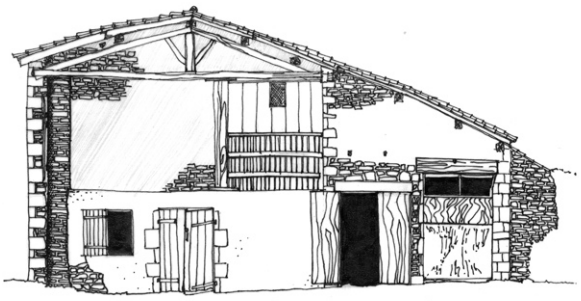

Grange à pignon ouvert avec séchoir sous la charpente

Hangar agricole

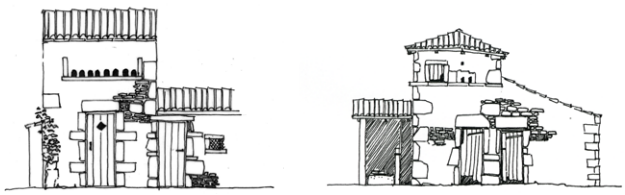

Les pigeonniers sont des constructions très modestes dans le prolongement des toits à bêtes ou sont tout simplement constitués d'une niche dans le mur de façade des dépendances

Palette

volets & portes

Éléments à protéger

• Conserver la diversité des matériaux ainsi que leurs formes complexes sans reproduire un dessin de façade de maison.

• Utiliser les matériaux anciens ou contemporains avec une mise en œuvre simple qui souligne les dispositions d'origine.

• Leur restauration permet :

- de trouver la place de la voiture,
- de composer une architecture intérieure originale dans de grands volumes.

Cour communautaire propre à l'économie agricole, elle est typique de notre région. Cet espace commun à plusieurs riverains forme un lien entre un groupe de constructions et les voies du village. Il accueille les éléments d'usage nécessaires à l'activité rurale tels que puits, four, pompe. Il est bordé par les habitations, de la simple maison de journalier à la maison saintongeaise, ainsi que par des dépendances.

Le querreu

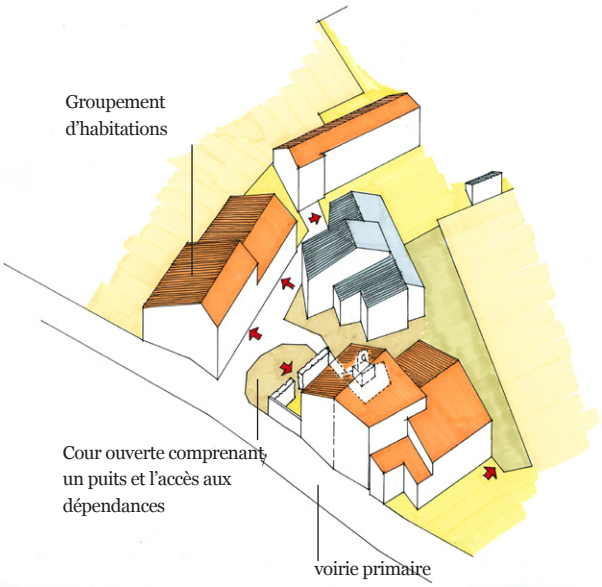

Caractéristiques

• Cet espace libre de petite taille accueille souvent un puits.
• Les sols sont en herbe, parfois stabilisés.
• Les constructions qui le bordent sont simples, avec parfois seulement quelques dépendances et petites maisons.
• Le querreu est toujours raccordé sur une rue ou une voie, parfois directement, parfois par une petite venelle.
• On rencontre également d'autres formes d'espaces communs à plusieurs propriétés. Il s'agit dans ce cas des devants des maisons ou d'une rangée de chais légèrement reculés de la route.

Éléments à protéger

Ces espaces sont des repères dans les villages. Ils témoignent de l'histoire locale, leur préservation est nécessaire pour la mémoire des lieux et des pratiques.

• La fermeture de ces espaces par des murs, des clôtures ou des haies est à éviter.

• Les sols doivent garder leur caractère naturel en herbe ou en stabilisé. Les revêtements étanches sont à proscrire.

• Nettoyer les lieux des éléments techniques encombrants tels que supports électriques, transformateurs, signalisation ou publicité.

• La privatisation de cet espace en plusieurs lots pour les riverains est à proscrire. Une cession à la commune permet d'en conserver le caractère et d'en assurer l'entretien.

L'effet d'ensemble est donné par l'alignement qui compose une unité générale dans laquelle chaque habitation est bien distincte. Chaque construction s'adosse à sa voisine, constituant un ensemble où les différentes époques et les différents styles demeurent parfaitement lisibles.

Ensembles bâtis des bourgs

Caractéristiques

• La rue constitue un ensemble formé d'habitations de différentes périodes de l'histoire, parfois de chais ou de bâtisses à usage agricole.

• La faible largeur sur la rue conduit généralement à des bâtiments à étage à deux niveaux habitables qui peuvent être surmontés d'un grenier.

• La largeur de chaque maison sur la rue provient du découpage des parcelles dans la profondeur : un parcellaire étroit (de l'ordre de 5 à 6 mètres) est l'indice d'une origine très ancienne (médiévale) dans laquelle les constructions d'origine avaient leur pignon sur rue. Il reste peu de témoignages construits de cette période hormis dans certains gros bourgs.

Les façades commerciales participent aussi à la qualité des ensembles bâtis si leur insertion est respectueuse de l'existant

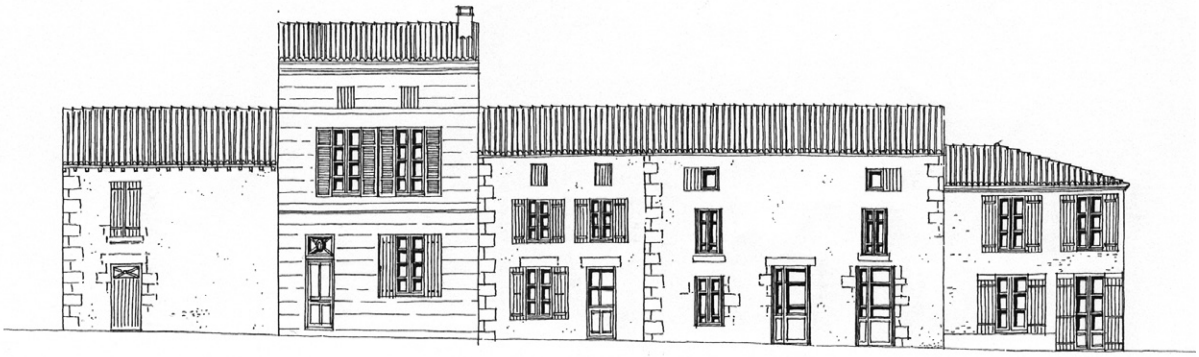

Palette

volets & portes

Éléments à protéger

• La diversité de chaque construction tient à son style architectural particulier.

• Lorsqu'un projet réunit plusieurs immeubles, il s'attachera à en conserver les différences et en respecter l'originalité (détails, couleurs, matériaux).

• Les travaux d'aménagement de plusieurs rez-de-chaussée en commerces doivent respecter la trame des constructions : pas de vitrine générale, une vitrine par immeuble avec traitement architectural approprié.

• Les démolitions sont possibles, de préférence à l'intérieur des îlots pour créer cours et jardins en maintenant les alignements sur la rue.

Techniques et mise en œuvre des matériaux

L'architecture rurale est née des ressources du milieu naturel et des moyens dont disposaient les anciens. Une restauration authentique exige de réveiller ces techniques du bon sens.

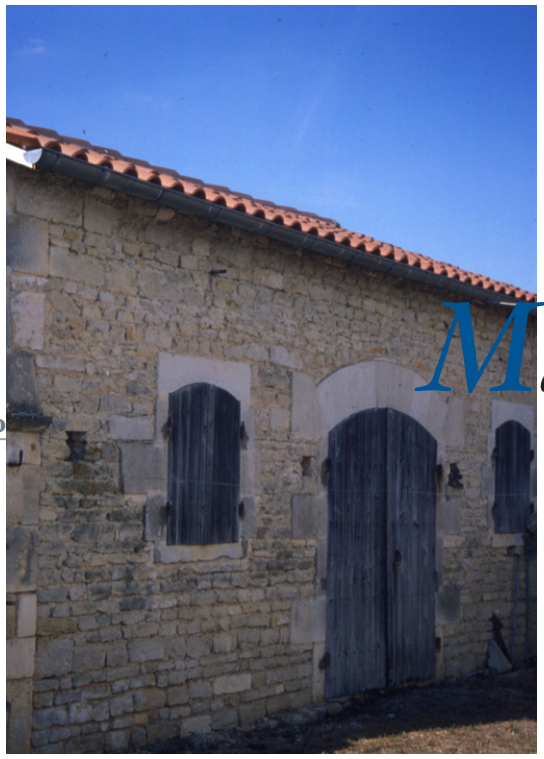

L'architecture saintongeaise est marquée par l'utilisation de matériaux naturels, notamment la pierre calcaire et les nombreux sables issus des carrières locales ; abondants et peu coûteux, ils furent utilisés de manière courante quel que soit le statut de la construction, façonnant ainsi une grande homogénéité d'aspect.

Maçonnerie et enduit

Trois techniques sont utilisées en fonction de l'usage du bâtiment et de son statut :
- les moellons nus
- les moellons enduits
- la pierre de taille.

Les techniques et les choix de restauration ou de ravalement devront maintenir l'aspect et les qualités de mise en oeuvre d'origine. L'intervention doit se faire en douceur. Il ne s'agit pas d'une remise à neuf, mais simplement de respecter l'histoire de ces vieux murs.

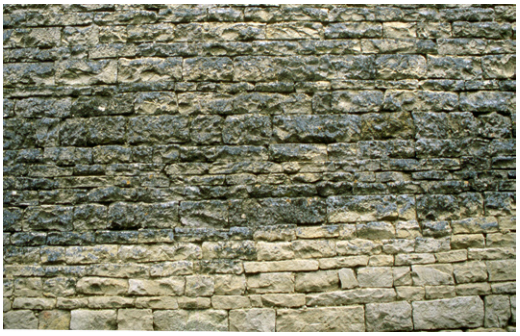

Moellons assisés (de carrière)

Moellons bruts (pierres de champ)

• Les moellons nus :

Ils sont posés à sec quand la pierre est de belle qualité ou à joints affleurants au mortier de chaux et sable pour des moellons dits «tout venant» non extraits en carrière ; ils sont réservés aux bâtiments d'exploitation, aux dépendances, parfois à certaines façades non exposées des maisons et aux murs de clôture.
La mise en oeuvre laisse une certaine perméabilité à l'air, permettant une bonne tenue à l'humidité (et par conséquent au salpêtre).

- Respecter la mise en oeuvre d'origine, restaurer les joints avec des mortiers de chaux et sable, proscrire les liants hydrauliques.
- Prendre soin de la fragilité de ces murs en protégeant le chaperon et en rejointoyant ; si leur état est médiocre, faire un enduit à fleur de moellons.

Enduit à fleur de moellons

• Les moellons enduits, technique la plus courante :

Les murs sont constitués d'une maçonnerie de moellons protégée par un enduit mince à la chaux grasse. Les encadrements des ouvertures, les chaînages d'angles et les détails architecturaux (corniche, bandeaux, soubassement) sont quant à eux en pierre de taille et se détachent de la surface lisse de l'enduit. Ils restent cependant au même nu.

- Ne pas mettre à nu des moellons qui ont toujours été protégés, le gel peut faire éclater la pierre et porter atteinte à la stabilité de l'ouvrage.
- Conserver l'enduit pour permettre la lecture des lignes architecturales de la façade.

- Restaurer dans le respect des matériaux, nettoyer à l'eau douce les enduits existants et éventuellement faire un badigeon de chaux pour allonger la durée de vie de celui-ci ; quand il y a nécessité de refaire l'ensemble, le mortier riche en liant sera constitué de chaux grasse et de sable non tamisé, les préparations prêtes à l'emploi sont tolérables mais en conservant les techniques de finition traditionnelles, talochées et lissées en respectant l'irrégularité de la maçonnerie.

• La pierrre de taille :

Elle est réservée aux constructions de belle qualité. Cette pierre calcaire presque blanche est très tendre, elle est extraite des carrières locales. Elle se pose à joints très minces en parement de 20 à 30 cm d'épaisseur, elle est souvent doublée à l'intérieur par du moellon.
Avec le temps, la pierre se protège en créant à sa surface une carapace, nommée calcin (carbonate de sodium). Cette croûte, qui s'épaissit, assure une défense naturelle.

Il faut donc traiter la pierre avec douceur, pour conserver son aspect et ses qualités techniques.
- Éviter le sablage et le chemin de fer, procédés trop agressifs, qui fragiliseraient la pierre et risqueraient d'effacer toutes les arêtes vives de la taille. De plus, l'encrassement se fera plus vite.
- Préférer des procédés doux tels que traitements chimiques pour supprimer les peintures, gommage en projection de micro-bille de verre, enfin le laser. Le plus simple et le meilleur traitement reste l'eau sous faible pression et la brosse douce.

La simplicité des volumes et la richesse des couleurs de la terre cuite participent au paysage bâti de notre région.

Les toitures

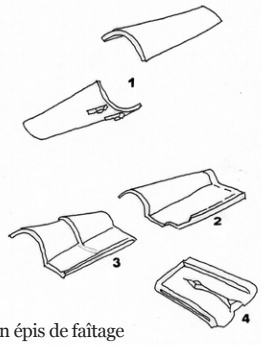

1 - Tuile canal
2 - Tuile romane
3 - Tuile romane canal
(à éviter en restauration)
4 - Tuile losangée

Toit en tuiles losangées avec un épis de faîtage

Toit en ardoises et lucarnes

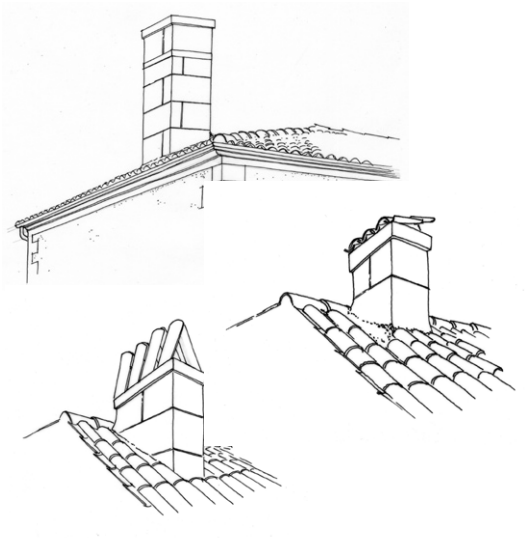

On s'attachera à en maintenir l'aspect et les techniques pour ne pas dénaturer l'homogénéité et la qualité de ce couvert si particulier à la Saintonge.

• Les charpentes traditionnelles :

Elles sont en pièces de bois assemblées pour constituer les fermes, supports des grandes portées, ou plus simplement des pannes traversantes qui reposent sur les murs porteurs.

- On conservera les techniques anciennes, en recalant au besoin la charpente pour en limiter les déformations structurelles.
Les pentes de toit étant très faibles, les combles sont rarement utilisables. On préférera retrousser les entraits pour dégager du volume plutôt que de bouleverser la hauteur et les proportions du bâtiment.

• Les couvertures sont de trois natures différentes :

- La plus usitée sur l'habitat traditionnel est la **tuile canal** dite «tige de botte». Elle se pose sur des pentes qui varient de 25 à 30 %, sur des supports de type liteaux ou voliges ; les faîtages et les rives sont scellés.

- **La tuile mécanique** losangée est parfois utilisée sur des constructions de la fin du XIXème s. Elle se pose sur des pentes de 30 à 40 %, le faîte du toit se termine par une crête en terre cuite ou un lignolet plus travaillé.

- **L'ardoise** se trouve sur des constructions aux volumétries plus cossues, avec des pentes de 40 % minimum, les faîtages se terminent par une zinguerie.

- Conserver les matériaux d'origine, pour préserver l'identité de la construction.
- Adapter les techniques actuelles, en restaurant avec des matériaux de réemploi sur les parties visibles. Compléter par des supports neufs en sous face (ex : tuiles canal à crochets neuves en courants et tuiles tige de botte de récupération en chapeaux), permet de conserver la patine de la couverture.
- Eviter les supports prêts à l'emploi qui sont raides et ne s'adaptent pas à la souplesse de la charpente.

• Les cheminées :

- Traditionnellement elles servaient à évacuer les fumées du foyer. Elles se positionnent le long d'un mur porteur et au plus proche du faîtage.
- Assez massives, elles étaient en pierre de taille ou enduites.
- Leur couronnement était fait de tuiles creuses accolées posées debout ou couchées ou bien encore par des mitres de terre cuite ; pour certaines, on n'avait qu'une saillie de la pierre de taille.

- Eviter les dallettes en béton et conserver des proportions massives, les souches préfabriquées sont trop frêles.

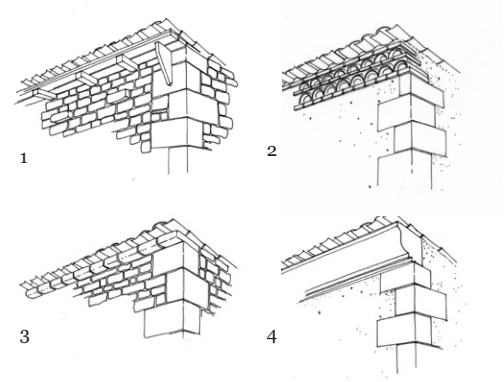

Les débords de toit :
1 - Chevrons dépassants
2 - Génoise
3 - Ressaut en pierre plate
4 - Corniche en pierre de taille

• Les égouts de toit :

Les différents systèmes caractérisent aussi la construction. Ils font partie des détails de modénature à préserver.
Pour les toits de tuiles :
- Sur les murs gouttereaux, le dernier rang de tuiles s'appuie sur des chevrons dépassants, ou sur un lit de pierres plates, une génoise de tuiles, une corniche en pierre de taille. Il n'y a pas en principe de gouttière puisque ces dispositifs permettent de repousser l'eau de l'aplomb du mur.
- Sur les pignons, il n'y a pas de débord mais la rive se termine à la saintongeaise par le scellement du dernier rang de tuiles.
Quant aux toits d'ardoises, d'autres techniques, de type zinguerie sont mis en oeuvre.

- Conserver les mises en oeuvre anciennes qui sont respectueuses des matériaux à protéger et qui résistent mieux au temps.
- Eviter les dalles en plastique, préférer des techniques plus pérennes, en zinc, voire en aluminium.

1

2

3

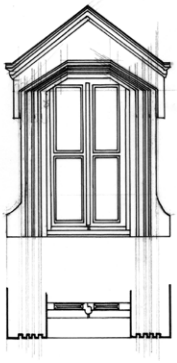

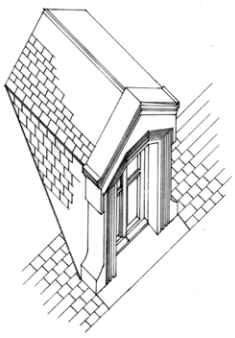

Lucarne

• Les ouvertures de toit :

Elles sont absentes des toits des constructions traditionnelles puisque les combles ne sont pas habitables. Cependant, la ventilation est assurée parfois par des chassis «tabatière» ou, pour les toits en ardoise, par quelques rares lucarnes de façade en pierre de taille.

- L'aménagement de certains combles nécessite parfois des percements en couverture, à défaut de nouvelles ouvertures dans la maçonnerie. Ils se positionneront de préférence sur les pans de toit non vus du domaine public et sur des façades secondaires. Ces chassis devront être de petite dimension et s'intégrer parfaitement à l'épaisseur de la tuile.

• Les détails architecturaux qui répondent à la fois à des besoins techniques et à des critères esthétiques sont présents sur tout type de construction.

-Ne pas déshabiller la construction des détails architecturaux que sont bavettes, planches de rives, épis de faîtage...

Marquise protégeant la porte d'entrée.

Planche de rive

Les ouvertures sont un des éléments essentiels de la qualité d'ordonnancement des façades charentaises. Leur composition, leurs dimensions, leurs caractéristiques techniques, rythment et qualifient la sobriété de ces façades généralement lisses et linéaires.

Les ouvertures

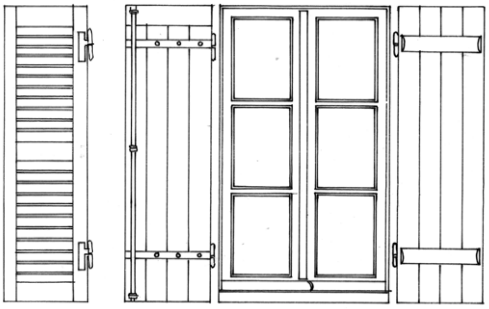

volet persienné — volet avec ferrures — volet plein avec barres

Vue en plan d'un ébrasement de fenêtre

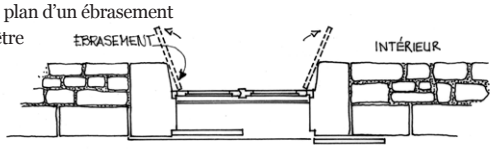

Proportions verticales des fenêtres

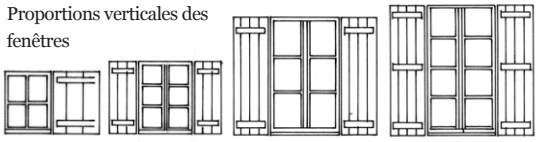

Les portes de dépendances

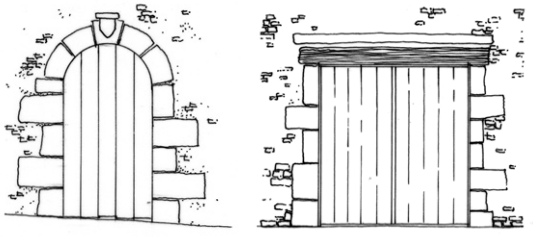

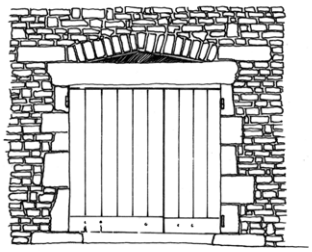

On s'attachera à en maintenir l'ordonnancement et la qualité de mise en oeuvre.

• Les dimensions :
Leurs proportions sont nettement plus hautes que larges. Les dimensions sont choisies en fonction de leur usage ou de la composition de la façade (se référer au volet précédent «typologie»).

• Les fenêtres :
- Les menuiseries sont en bois, peintes, le vitrage est recoupé en 2, 3 ou 4 carreaux par vantail selon la hauteur de l'ouverture, la proportion devant rester verticale.
- Les huisseries sont posées à 20 cm en retrait du nu extérieur du mur, permettant un ébrasement intérieur pour une bonne diffusion de la lumière.

• Les volets :
Ils habillent et rythment les façades. En bois peint, ils sont pleins à lames verticales avec pentures ou barres hautes et basses (sans écharpe). Sur les maisons de ville et certaines demeures de maître, les volets peuvent être persiennés.

• Les portes :
Elles se différencient par leur fonction :
- La porte d'entrée est mise en valeur par un dessin particulier, pleine, avec ou sans imposte, vitrée pour les plus anciennes, ou vitrée avec une ferronnerie à partir du XIXe s.
- Les portes dites utilitaires, de chais, granges ou autres servitudes, sont pleines à lames verticales et larges. Elles sont de teinte sombre ou de même nature que la maison.

• Le gros oeuvre :
- L'encadrement des ouvertures est en pierre de taille. Il se compose de linteaux monolithes, jambages harpés, appuis de baies et seuil. Ils constituent une partie de la modénature de la façade.
- Ces encadrements affleurent l'enduit ou les moellons. Ils sont très rarement saillants.
Les larges baies peuvent avoir des dispositions différentes, linteau clavé de formes diverses ou linteau en bois.

Les portes d'entrée

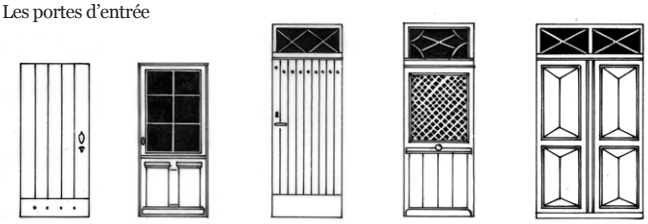

Éléments à protéger

Protection et respect des besoins actuels, tant dans la restauration de l'existant que dans la création de nouvelles ouvertures.
- Maintenir les mises en oeuvre, éviter les matériaux intrus (béton, ciment, coffre en plastique...).
- Conserver les proportions des matériaux d'origine (boutisse, appui, linteau...).
- Conserver la composition et les proportions des ouvertures existantes. S'il y a nécessité d'en créer, elles devront s'inscrire dans le rythme de la façade.
- Profiter des grandes ouvertures existantes pour faire entrer la lumière et avoir un traitement plus contemporain des menuiseries.

Le nuancier de couleurs du paysage bâti saintongeais est d'une grande subtilité. Les matériaux naturels tels que la pierre calcaire, les sables de carrière, l'ocre des terres argileuses et la terre cuite des couvertures de tuiles en constituent la base. Seules les menuiseries apportent parfois une note plus colorée.

La couleur

La pierre : calcaire du bioclastique et fossilifère du crétacé supérieur, constituée de débris de coquilles. Sa couleur ocre clair est due aux oxydes ferriques qui lui donnent une teinte chaude et caractéristique.

Les enduits : les sables qui constituent la base du mortier mélangés à la chaux grasse donnent la teinte de finition. Ils sont issus de quelques carrières locales, leur texture est peu compacte. Ces enduits talochés sur les murs de moellons sont de couleur blonde à ocre rose, ils mettent en valeur la pâleur de la pierre de taille.

Les badigeons : réalisés au lait de chaux (chaux grasse diluée), parfois pigmentés d'une pointe d'ocre, ils forment une pellicule presque transparente donnant une unité à la façade.

Les toitures : généralement couvertes en tuiles, elles offrent une gamme de couleurs panachée. La terre cuite se patine avec le temps, les tonalités vont du rose clair à l'orangé plus foncé.

Les menuiseries sont de couleurs pâles, peintes en blanc, crème ou gris clair, sauf sur les dépendances où les teintes peuvent être sombres.

Les volets sont sur des tonalités claires et nuancées : blanc, beige, gris, bleu, vert. Les ferrures sont peintes de la même couleur.

• Avant de fixer son choix, faire des essais et se référer aux couleurs d'origine ainsi qu'à la typologie du bâtiment (voir chapitre précédent).

Provenance des matériaux :

La pierre :
- *Carrières LAFON - Saint-Agnant*
- *Société ROCAMAT - Pons*
- *Société CTS - Thénac*
- *CTHS - Jonzac*

Les sables :
- *Ets MERCIER «Cadeuil» - Sainte-Gemme*
- *Société CLION «Cadeuil» - La Gripperie*
- *Sabliers Charentais - Dolus-d'Oléron*

De nombreuses carrières sont aujourd'hui fermées, il est parfois difficile de retrouver des matériaux de substitution ; se renseigner auprès des récupérateurs pour pallier les besoins.

Les clôtures constituent un élément de patrimoine important, elles marquent le passage entre l'espace public et le domaine privé. Elles concourent à la cohérence et la qualité d'ensemble des rues et places des espaces bâtis.

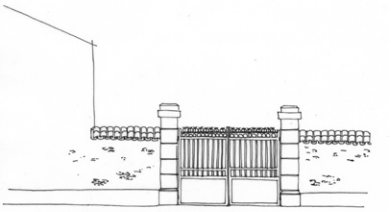

Les clôtures

Mur de clôture en

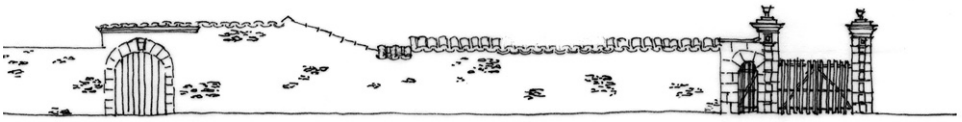

Grille ouvragée, bel exemple de feronnerie

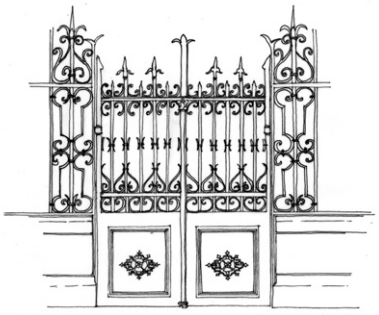

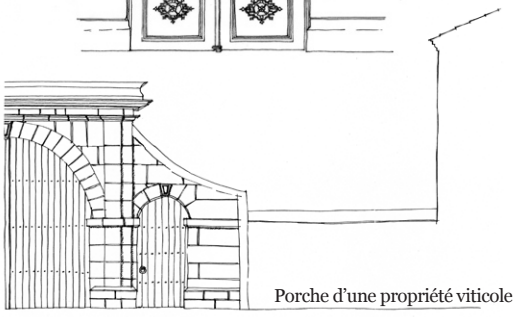

Porche d'une propriété viticole

• Les murs de clôture :

- La hauteur et la nature de la mise en oeuvre sont des éléments déterminants de leur qualité.
- Les murs en pierres assisées ou enduits à fleurs de moellons s'implantent à l'alignement dans le prolongement des constructions, ils constituent le système le plus courant.

- Les murets et claire-voie : situés en premier plan des façades, ils délimitent un petit jardin d'ornement. La maçonnerie en pierre de taille ou en moellons est surmontée d'une grille ou d'une claire-voie en bois.
- Les murs dits de clos ferment les jardins potagers. Ils sont en pierre sèche et d'une hauteur suffisante pour protéger les cultures.
- Ces différents murs sont couronnés pour se protéger de l'eau et assurer leur pérénité ; plusieurs systèmes :
  . en pierre de taille, épaisses, plates ou légèrement bombées,
  . chaperon de deux ou trois rangs de tuiles canal, posées dans l'épaisseur du mur et dépassant l'aplomb pour rejeter les eaux de pluie,
  . appareillés en moellons formant une pointe,
  . bombés et terminés par un glacis à la chaux.

- La restauration ou reconstruction devra respecter les épaisseurs et proportions d'origine.
- L'étanchéité ne devra pas être négligée afin d'assurer la pérénité de l'ouvrage. Le choix du couronnement sera adapté à la maçonnerie.
- Proscrire les matériaux impropres à la qualité recherchée, PVC, brandes, canisses, plaques de béton...

• Les entrées :

Leurs caractéristiques dépendent du statut de la propriété. Elles sont constituées d'un franchissement maçonné plus ou moins élaboré et d'une fermeture opaque ou à claire-voie.
- Les porches des propriétés viticoles ceinturées de hauts murs peuvent être très imposants et marquent parfois fortement la typologie des villages ; ils sont de formes variées avec des portails en bois, opaques à lames verticales jointives.
- Les entrées encadrées par deux piliers maçonnés sont couronnées par un ouvrage en pierre de taille plus ou moins travaillé, les portails sont alors en ferronnerie ou en bois à claire-voie à lames verticales.
- Quant aux entrées plus modestes, elles ne sont constituées que de fermetures en bois ou métal à hauteur du mur de clôture.

- Conserver ou reconstruire à l'identique les ouvrages existants.
- Choisir des couleurs en référence à celles de la maison.
- Eviter les matériaux intrus PVC, aluminium...

Dans cet habitat rural traditionnel, la végétation joue un rôle important, tant en usages qu'en représentation. Elle participe à la qualité des ambiances.

La végétation

Porche d'une propriété viticole avec en fond de perspective un bel arbre participant à la qualité de l'espace

• La palette végétale :

Elle est diversifiée et déterminée par les usages. Que l'on se place dans une cour à usage agricole, un potager, un jardin de présentation de la façade ou un querreu, les végétaux sont choisis et dialoguent avec l'espace minéral.
La mise en scène d'une façade, l'opacité ou la transparence sur un jardin sont des principes qui rythment et qualifient l'espace bâti. Leur négation serait préjudiciable pour l'identité des bourgs et villages.

- Comme pour l'architecture, s'attacher à respecter l'existant en reprenant des essences locales adaptées au climat et représentatives de la région.
- Choisir les espèces pour leur qualité de volume, couleurs en fonction de leur implantation.
- Les haies de thuyas, lauriers divers, et autres conifères qui enferment trop fortement les jardins sont déconseillées.
- La plantation d'arbres de grand développement doit se faire sur des espaces adaptés pour en gérer la croissance.
- Avant de faire des choix, s'interroger sur le but recherché et ne pas hésiter à interroger des professionnels, paysagistes, pépiniéristes, notamment pour déterminer le bon état sanitaire des végétaux existants. Ils pourront également conseiller sur la taille qui est souvent négligée ou mal adaptée.

Pied de mur en pavés debouts végétalisée

Plate-bande

• Les seuils :

Ils accompagnent et soulignent l'assise de la construction ou de la clôture par rapport à la rue, la cour ou le jardin. Ces dispositifs, prévus pour assainir les maçonneries, constituent des transitions délicates entre extérieur et intérieur.

- Dalles de pierre posées à plat,
- Pierres posées sur chant formant trottoir ou caniveau,
- Plate-bande enherbée ou plantée de vivaces.

- Eviter de remplacer ces dispositifs par des surfaces étanches.
- Drainer les pieds de façades pour éviter toute stagnation d'eau, source de désordres, notamment salpêtre et favorisant la venue des termites.

Adapter et moderniser l'habitat

Une des principales qualités du bâti ancien est de pouvoir évoluer et s'adapter aux besoins.
Le confort, l'espace, la lumière naturelle, nécessaires à l'habitat d'aujourd'hui, trouveront facilement leur place dans les constructions d'hier.

Traditionnellement, les maisons étaient pourvues de nombreuses ouvertures, mais de dimensions relativement petites. Elles étaient le reflet d'un mode d'habiter qui aujourd'hui paraît dépassé.

Lumière

Les besoins en lumière ont évolué. Il faut donc trouver de bons compromis dans le respect et l'harmonie des façades.

- *Réinvestir les grands volumes tels que granges, chais... pour profiter des grandes ouvertures.*
- *Ne pas modifier la composition des percements des façades, préférer s'organiser en pignon, ou en façade arrière.*
- *Dimensionner les percements nouveaux comme ceux d'origine ; les proportions devant toujours être verticales pour éclairer en profondeur.*
- *Eviter les pavés de verre fort disgracieux et limiter les ouvertures de toiture.*

Porte d'entrée d'une résidence aménagée dans une ancienne ouverture de grange

Traitement contemporain d'anciennes ouvertures

Les déperditions

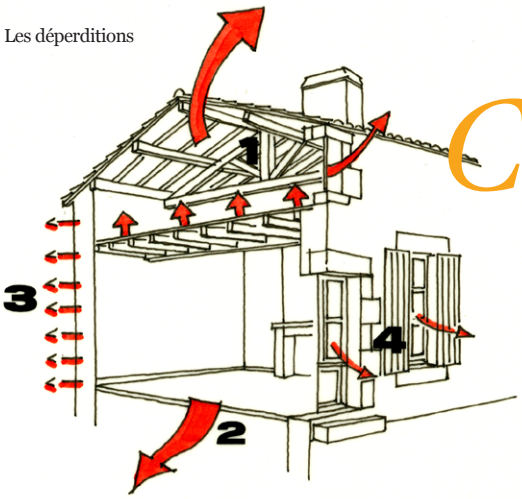

Confort thermique

Malgré une bonne volonté et sous prétexte d'économie ou d'évolution technique, de nombreuses erreurs sont commises. L'efficacité d'une bonne isolation réside dans un choix de priorités à évaluer en amont des travaux.

Par ordre d'intérêt d'économie d'énergie :

- *Calfeutrer les combles, les plafonds et ouvertures, sources de grande déperdition. (1)*
- *Etancher les ouvertures, notamment le pourtour et l'appui. Attention aux menuiseries modernes trop étanches qui risquent de provoquer une condensation intérieure s'il n'y a pas de ventilation mécanique contrôlée. (4)*
- *Assainir et isoler les sols, poser un film contre l'humidité, un isolant et une dalle, support du sol fini. (2)*
- *Laisser respirer les murs.*
- *En dernier lieu, procéder au doublage en prenant garde aux risques d'enfermer l'humidité, source de salpêtre. Assainir les pieds de façade par des solutions extérieures (drainage) ; conserver le caractère authentique des murs intérieurs, enduit chaulé ou peinture après ragréage. (3)*

Les matériaux utilisés dans la construction traditionnelle étaient issus du sous-sol et d'un savoir faire. Ils ont façonné le paysage bâti. Toute intrusion de matières nouvelles doit se faire avec beaucoup de discrétion pour ne pas rompre la délicatesse des mises en oeuvre d'origine.

Matériaux contemporains

La véranda est à intégrer de manière discrète dès la conception

Certains matériaux ou éléments préfabriqués sont à éviter car trop différents des matières et couleurs traditionnelles. Cependant, certains composites peuvent s'inscrire dans un projet à condition qu'il y ait une véritable composition architecturale.

La largeur de profils PVC réduit la surface d'éclairement

Le PVC :
Industrialisées, les menuiseries présentent l'inconvénient de réduire la surface d'éclairement, les épaisseurs de profilés étant trop importantes. Quant aux volets et clôtures, ils manquent d'épaisseur et de relief.
De plus, ce matériau n'est pas exempt de vieillissement.

• Si les efforts des fabricants permettent aujourd'hui d'envisager des fenêtres en PVC (attention : difficulté du recyclage), les volets doivent quant à eux rester en bois et de facture traditionnelle.
• Proscrire les volets roulants.

Préférer des bois naturellement durables

La lasure :
Elle protège et décore la surface du bois. Transparente ou opaque, elle ne présente pas l'épaisseur d'une peinture, elle n'accroche pas la lumière.

Les matériaux de couverture de substitution :
Les tuiles en béton n'ont pas les mêmes dimensions que les tuiles anciennes. De plus, leur vieillissement est très différent. Elles sont à éviter.

• Il est préférable de couvrir avec des tuiles, même industrielles, que les fabricants sont aujourd'hui en mesure de livrer avec un choix de couleur respectueux du contexte.
• Les autres types de matériaux tels que plaque ondulée, bac acier... sont à proscrire.

La pierre de placage est très dure et offre un aspect trop régulier

La pierre de placage :
L'utilisation de placage est à réserver en dernier recours. Son aspect scié est souvent trop régulier pour s'intégrer sur des façades que le temps a patinées et usées.

Les vérandas :
Le recours à ces extensions vitrées pour créer des pièces de vie lumineuses peut être toléré à condition qu'elles s'inscrivent dans l'architecture de la maison, que les matériaux, les couleurs et le volume ne rompent pas avec l'harmonie et la composition des façades, notamment celles vue du domaine public.
Leur localisation devra se faire en fonction de l'orientation afin d'éviter tout problème de surchauffe.

• Eviter toute solution préfabriquée, s'adapter à la typologie de la maison.

La démarche environnementale
en matière de restauration est envisageable selon des critères plus restreints que pour la construction neuve puisque la structure, l'orientation et l'implantation préexistent.
Le champ d'amélioration reste cependant ouvert. Un arbitrage sera nécessaire au regard des priorités afin de trouver les meilleurs compromis.

Restauration et développement durable

Les grandes cibles :

1• Améliorer le cadre de vie
2• Préserver la santé
3• Limiter les prélèvements de ressources naturelles
4• Economiser l'énergie et réduire les pollutions de l'air
5• Préserver la ressource en eau
6• Mieux gérer l'environnement sur les chantiers

1 • Améliorer le cadre de vie

L'acte de restaurer ne doit pas se limiter à la réutilisation de la construction mais il doit concourir à la sauvegarde de son histoire comme trace d'une culture et de traditions locales. Il ne s'agit donc pas d'une action anodine et banalisée, elle doit se faire en délicatesse, dans le respect de ce patrimoine, en s'appuyant sur les outils de connaissance à disposition.

2 • Santé

Le confort : au-delà du choix de matériaux sains, la qualité des ambiances est aussi une donnée à prendre en considération. Elle conjugue plusieurs facteurs sensibles : température, hygrométrie, qualité de l'air, qualité de la lumière naturelle et artificielle, isolement acoustique.
Ces éléments ont fait l'objet d'avancées technologiques que les différents acteurs de la construction maîtrisent, tant en termes de produits que de mise en oeuvre.
Les normes et les qualifications permettent au maître d'ouvrage de faire des choix adaptés.
Rappel : certains dignostics préalables sont cependant nécesssaires sur l'emploi de matériaux indésirables : plomb, amiante ou autres pollutions telles que le monoxyde de carbone (par obstruction des conduits de fumée), le radon (gaz radioactif d'origine naturelle), les composés organiques volatiles (provenant des solvants, colles, revêtements, réservoirs d'essence...).

3 • Limiter les prélèvements des ressources naturelles

en appelant les maîtres d'ouvrage et les prescripteurs à s'engager à travailler de façon raisonnée :
- Avant de faire un choix, se référer à l'affichage des caractéristiques environnementales des produits.
- Veiller à la bonne gestion du chantier pour réduire les pertes et respecter l'environnement (bruits, poussières, rejets dans l'air et dans l'eau).
- Utiliser les plateformes de recyclage des produits du bâtiment (décret du 18/04/2002).
- Promouvoir les produits recyclés en les prescrivant dans les appels d'offres.
- Aider au développement des matériaux renouvelables issus de végétaux.

4 • Economiser l'énergie et réduire les pollutions

L'usage du chauffage, de la climatisation, l'eau chaude sanitaire, les appareils domestiques et l'éclairage génèrent 22% des émissions de gaz à effet de serre.

Depuis 1989, la réglementation thermique a permis de diviser par deux les consommations. Les techniques toujours plus performantes peuvent permettre de faire baisser ces émissions.
Les économies d'énergie sont représentées à différents niveaux :
- Isolation et gestion de la ventilation,
- Optimisation des appareils de chauffage et de climatisation,
- Utilisation des énergies renouvelables,
- Absorption de carbone,
- Cogénération.

5 • Préserver la ressource en eau

- Economiser l'eau en assurant une maintenance régulière et préventive des installations.
- Bien gérer les eaux usées par un assainissement adapté (se rapprocher du gestionnaire), envisager leur recyclage.
- Réutiliser les eaux pluviales pour des usages ciblés : chasse d'eau, travaux de ménage et de nettoyage, arrosage (soumis à autorisation de la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales).
- Ne pas imperméabiliser les sols et retraiter les eaux pluviales des sols lessivés.
- Préserver la qualité de l'eau.

Conseils :
Quelles que soient les nouvelles techniques à mettre en oeuvre, il faudra qu'elles respectent les caractéristiques architecturales de la bâtisse (exemple : l'installation de panneaux solaires pour la production d'eau chaude. Leur localisation est primordiale, tant d'un point de vue technique qu'architectural. L'installation dans le jardin paraît la plus adaptée, discrète et permettant la pente adéquate).

Pour aider le consommateur, divers organismes ou compétences peuvent être interrogés :
- Les Chambres consulaires, la Chambre des Métiers du département,
- L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME),
- Les Avis Techniques du CSTB au format de la norme XP01-010,
- Gaz de France,
- EDF,
- Les services gestionnaires des réseaux,
- Les organismes de conseils, CAUE, SDAP,
- Les Fédérations telles que la CAPEB, la Fédération Nationale du Bâtiment,
- L'Ordre des Architectes.

* Source : Fédération Française du Bâtiment

Pour en savoir plus :

• Candidats à la rénovation, des informations sur les possibilités de subventions dans le cadre de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat :

- Pays des Vals de Saintonge • BP 52, 17413 Saint-Jean-d'Angély cedex • tel : 05 46 33 24 77 •

- DDE - Service Urbanisme et Habitat • Avenue du champ de Mars BP 506, 17018 La Rochelle Cedex • tél : 05 46 00 17 68

• Renseignements administratifs sur les permis de construire ou les déclarations de travaux dans votre mairie ou à la subdivision de l'équipement : Subdivisions D.D.E. de Rochefort-Est, Saint-Jean-d'Angély, Aulnay

• Si vous vous trouvez près d'un édifice protégé consulter :

- Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine • 28 rue Gargouleau, 17025 La Rochelle cedex 1 • tél : 05 46 41 09 57 • sdap.charente-maritime@culture.gouv.fr

• Autres services :

- Maisons Paysannes de France, 51 rue de la Garousserie 17400 St-Jean-d'Angély • tel : 05 46 32 03 20 • maisons.paysannes17@wanadoo.fr

- ADEME • BP 452, 6 rue de l'Ancienne Comédie, 86011 Poitiers • tel 05 49 50 12 12 • www.ademe.fr

- Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement • 85 boulevard de la République, 17076 La Rochelle cedex 9 • tel 05 46 317 190 • caue17@wanadoo.fr

- Fondation du Patrimoine • 5, rue Auguste Vacquerie, 75016 Paris • tel : 01 53 67 76 00 •

• Contactez les professionnels du bâtiment de votre secteur : Ordre des Architectes, Chambre des Métiers, C.A.P.E.B., Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics •

Tout acte de construire est soumis à une autorisation préalable, que ce soient des travaux créateurs de surfaces nouvelles, des modifications d'aspect ou des changements dans la destination d'un bâti...

Les procédures

• Sont soumis à «la déclaration de travaux» :
- ravalement de façade
- modification d'aspect (toiture, ouverture, devanture)
- piscine non couverte
- clôture
- châssis et serres, inférieurs à 4m. de haut et 2000 m2 de surface couverte
- construction, extension, inférieure à 20 m2 de surface sur terrain déjà bâti
- habitations légères de loisirs inférieures à 35 m2
• déclaration à faire en mairie
• délai d'instruction : 1 à 2 mois

• Sont soumis à «permis de construire» :
- création de toute nouvelle construction si le terrain n'est pas bâti
- création de nouvelles surfaces supérieures à 20 m2
- changement de destination des locaux
- travaux de réfection suite à un incendie
• déclaration à faire en mairie
• délai d'instruction : 2 à 3 mois
Si la Surface Hors Oeuvre Nette est supérieure à 170 m2, l'intervention d'un architecte est obligatoire.

• Les démolitions sont soumises à autorisation, s'il existe sur la commune :
- un Plan d'Occupation des Sols ou un Plan Local d'Urbanisme
- un secteur sauvegardé
- un périmètre de restauration
- une ZPPAUP
- une zone de protection des monuments historiques, sites classés et espaces naturels sensibles.
• déclaration à faire en mairie
• délai d'instruction : 4 mois

Glossaire

Arêtier : partie oblique formant l'arête d'un toit.

Attique : demi étage formant le couronnement d'une façade, séparé de l'étage inférieur par une corniche ou un bandeau.

Badigeon : lait de chaux parfois additionné d'un colorant que l'on applique sur un parement.

Balet : porche en bois.

Boutisse : pierre taillée dans un mur selon sa longueur de manière à ne montrer qu'un de ses bouts en parement.

Bandeau : moulure de faible saillie, en façade d'un bâtiment, séparant le rez-de-chaussée de l'étage.

Chaperon : désigne plus particulièrement le petit toit protégeant le faîte d'un mur, par opposition au couronnement en pierre, qui est appelé bahut.

Chéneau : canal en pierre ou en bois recouvert de métal placé à la base d'un versant de toit sur le sommet d'un mur, pour recevoir les eaux de pluie et les conduire vers les évacuations.

Courant : ligne de tuiles posée sur le toit, le creux vers le haut, qui collecte l'eau de pluie pour la conduire vers le bas.

Corniche : fermeture d'avant-toit constituée d'un bandeau de pierre saillant, généralement mouluré.

Echarpe : barre tranversale de volet plein à lames verticales servant de contreventement.

Épi de faîtage : motif décoratif surmontant les extrémités d'un faîtage.

Génoise : fermeture d'avant-toit formée de plusieurs rangs de tuiles creuses renversées et remplies de mortier.

Gouttière : demi tuyau recevant les eaux de pluie au bas d'un versant. Elles est généralement pendante, accrochée sous l'égout.

Huisserie : désigne l'ensemble des éléments d'une menuiserie.

Imposte : cadre fixe souvent ouvragé, vitré et situé au dessus d'une porte.

Lambrequin : plaque découpée en bois, tôle, zinc, masquant ou couronnant un chéneau, une rive, un faîte.

Linteau : bloc de pierre, pièce de bois ou de métal couvrant une baie, il reçoit la charge des parties de la façade du dessus.

Liteau : tasseaux cloué sur les chevrons servant de support à la couverture.

Marquise : auvent en charpente de fer vitré.

Mur gouttereau : mur extérieur situé sous un long pan de toit où l'eau de pluie s'écoule.

Noue : angle rentrant de deux versants de couverture.

Ouvrant, dormant : le dormant est la partie fixe d'une menuiserie, l'ouvrant étant la partie mobile.

Rive : limite d'un versant de toiture couvrant les rampants d'un pignon.

Rive saintongeaise : limite d'un versant de toiture couvrant les rampants d'un pignon, arasant le nu du mur, le dernier rang de tuiles posé en courant.

Solives : pièces horizontales d'un plancher posées à distance régulière les unes des autres sur lesquelles on établit le sol fini.

Tableau : retour de mur vertical d'une ouverture en façade.

Volige : support des tuiles, elle est clouée sur les chevrons perpendiculairement à ceux-ci.

Pays des
VALS DE SAINTONGE